



Le commissaire du gouvernement Lucmane Delille qui a entendu mercredi l'ex-président Aristide dans sa résidence à Tabarre, a indiqué à Haiti Press Network que le dossier n'est pas fermé et qu'il sera transmis au cabinet d'instruction.

Après une rencontre de trente minutes avec l'ancien président, le commissaire du gouvernement a indiqué qu'une « enquête approfondie » sera menée sur les plaintes déposées contre M. Aristide.

Lucmane Delille a d'autre part rejeté les accusations des proches de l'ex-président qui considèrent les convocation du commissaire comme une persécution politique.

De leur côté, les avocats de Monsieur Aristide contestent les plaintes, mais estiment que la démarche viole les lois du pays.

« L'ancien président ne souhaite pas se soustraire à la Justice de son pays et est prêt à se défendre pour prouver son innocence », écrivent-ils dans une note adressée au commissaire.